



Résiliation de bail avec préavis 1 mois

Par **virginie**, le **29/11/2011** à **13:54**

Bonjour,

Ma locataire vient de me faire parvenir sa résiliation de bail.

Etant au RSA, elle prétend me devoir seulement 1 mois de préavis ; en a-t-elle le droit vis-à-vis de son statut ?

De plus elle m'informe "je n'accepterais aucune visite durant le mois d'occupation" peut-elle m'interdire l'accès à l'appartement pour d'éventuelles visites ?

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande

Merci pour vos réponses

Cordialement

Virginie

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011** à **16:25**

Bonjour, pour le préavis d'un mois, sa situation le lui permet, de toutes façons c'est à vous de contester la validité par voie judiciaire. Non elle ne peut pas vous refuser les visites si cela est prévu dans le bail à raison 2 heures par jours ouvrables normalement. Vous pouvez lui rappeler les modalités incluses dans le bail et lui faire savoir qu'au besoin vous vous présenterez à son domicile avec un huissier, cordialement

Par **virginie**, le **29/11/2011** à **18:12**

Merci beaucoup pour votre réponse